

À Strasbourg, le 21 novembre 2023

## **Communiqué de l'eurodéputée Anna Júlia Donáth et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

Le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés** et l'eurodéputée **Anna Júlia Donáth** s'associent dans la défense des droits fondamentaux des migrants à l'occasion de la révision de la directive Retour. Suite à des échanges fructueux, ils sont heureux d'annoncer leur position commune sur deux amendements, l'un dans le cadre de la protection des droits des mineurs, et l'autre dans le cadre du contrôle des opérations de retour forcé.

Ils veulent tout d'abord **améliorer le respect des Droits de l'Homme au cours des opérations de retour forcé**. En ce sens, ils proposent que le **Bureau de l'officier des droits fondamentaux de l'agence Frontex contrôle chaque mois au moins 9 opérations de retour forcé** menées par les Etats membres pour garantir le respect des droits fondamentaux. Selon la Médiatrice européenne, "de par leur nature-même, les opérations de retour forcé sont susceptibles de donner lieu à des violations sérieuses des droits fondamentaux". Dès lors, les Etats membres doivent respecter la dignité humaine et l'intégrité physique des personnes en faisant preuve d'un usage proportionné de la force et de la contrainte.

Ensemble, ils souhaitent aussi protéger les mineurs des potentielles dérives de l'Intelligence Artificielle. Dans cette optique, ils portent un amendement sur l'**utilisation des données des mineurs de moins de quatorze ans**. Cette utilisation doit, à leurs yeux, être **strictement limitée aux cas où ils sont engagés dans une procédure pénale**. Enfin, l'interpellation et le placement des mineurs en rétention à des fins de saisie des données biométriques doit également être interdite.

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Anna Júlia Donáth sont engagés à défendre au mieux les droits des citoyen.es, et restent à votre disposition pour détailler davantage leurs amendements.